

















POINTS DANGEREUX	RISQUES	MOYEN MIS EN OEUVRE			
Montage et démontage de l'échafaudage.	Chute du personnel. 	Aptitude médicale pour le travail en hauteur.  Personnel assuré par un harnais double longe fixé à un élément fixe ou aux éléments stables de l'échafaudage déjà monté. Montage dirigé au minimum par une personne formée ECS3 (monteur). Mise en place des éléments de sécurité tels que les plinthes, garde-corps, plancher au fur et à mesure de l'avancement de l'échafaudage.			
	Chute de matériel.	Port du casque et des chaussures hautes de Sécurité à bouts renforcés.   Balisage de la zone de montage. 			
	Basculement de l'échafaudage.	Respect des règles de montages définies par le fabricant LAYHER. Notice de montage sur place. Surveillance des appuis au sol. Réglage du niveau de la base. Mise en place dès que possible des éléments de contreventement. Lors du démontage, veiller tout particulièrement au démontage des éléments de stabilisation.			
Présence de lignes électriques	Electrocution. 	Surveiller la distance séparant toute ligne électrique des structures de l'échafaudage (5m). En cas d'impossibilité, mise hors tension des conducteurs électriques. 			
Manipulation et manutention du matériel d'échafaudage.	Coupures. Douleurs musculaires, dorsales liées à la manutention. Projections de particules diverses.	Port de gants de manutention (résistance mécanique). Respect des gestes et postures de manutention. Port des lunettes de sécurité.  			
Utilisation de moyens mécaniques de manutention. Chariot, Palan, pont-roulant.	Chute de matériel. Renversement de personnes.	Balisage de la zone de manœuvre. Casque. Présence d'une 2^{ème} personne pour guider la charge. Pas d'utilisation des engins (Pont roulant, chariot) sans habilitation. S'écarter des engins en manœuvre.			
Mise à disposition en fin de montage.	Chute du personnel utilisateur de l'échafaudage.	Réception de l'échafaudage par une personne formée ECS2 (Réception). Archivage du Procès Verbal de réception de l'échafaudage. Utilisation par le personnel utilisateur qu'après réception de l'échafaudage.			
Modification de l'échafaudage.	Non conformité de l'échafaudage, basculement de la structure.	Modification uniquement par le constructeur. Accès interdit à toute personne non autorisée. 			
Vêtements de travail	Gants	Chaussures	Casque	Harnais	Lunettes
					

Cette fiche a été établie et contrôlée par un groupe de travail. Les renseignements contenus ne sont pas exhaustifs. Ils permettent d'attirer votre attention aux principaux risques encourus et ne vous dispensent pas de rester vigilant.